



Recommandations d'usage des lamelles Labelians

Nos lamelles sont des dispositifs médicaux de diagnostic in-vitro et sont conformes au Règlement (UE) 2017/746 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017.

Elles sont destinées à être utilisées par un professionnel de santé et de la biologie dans le cadre d'un diagnostic à partir d'échantillon d'origine biologique.

Les lamelles couvre-objet servent à couvrir un échantillon placé sur une lame afin de permettre une observation microscopique performante.

Elles permettent d'emprisonner les échantillons liquides en leur donnant une épaisseur régulière ; elles évitent également les contacts avec l'échantillon lors de la manipulation de la lame ou lors de l'ajustement du microscope.

Nos lamelles sont fabriquées en verre borosilicaté avec une transparence optimale pour l'observation au microscope. Elles sont prêtes à l'emploi.

Recommandations d'utilisation

Les lamelles doivent être manipulées avec prudence afin d'éviter tout risque de blessure.

Lors de l'utilisation des lamelles dans un automate, nous vous invitons à respecter la notice du fabricant de cet automate.

La date limite d'utilisation indiquée sur l'emballage doit être respectée. Bien qu'elles soient en verre, les lamelles ont une durée de vie. Au-delà de cette date, la qualité du verre s'altère, ses propriétés physico-chimiques se dégradent.

En cas d'incident grave lié à l'utilisation de nos lamelles, vous devrez, dans le cadre de votre procédure de matériovigilance, déposer une déclaration auprès des autorités compétentes et nous en informer afin que nous puissions prendre en compte votre signalement.

Recommandations de stockage

Les lamelles doivent être stockées dans un endroit sec dont la température est idéalement comprise entre +4°C et +35°C.

Si plusieurs cartons de lamelles sont présents dans votre lieu de stockage, vous devrez veiller à une bonne rotation de votre stock en vous assurant que les lamelles dont la péremption est la plus courte seront les premières à être utilisées.

Recommandations d'élimination

Les lamelles usagées doivent être jetées dans des collecteurs à DASRI pour dispositifs piquants et tranchants.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter nos fiches techniques disponibles sur notre site internet www.labelians.fr